

# Règlement Fire Drift

Saint-Didier-en-Velay 22 juin 2019

## I) Règlement technique

- Le drift trike doit être équipé d'une seule roue avant.
- La largeur maximale autorisée est de 115cm.
- La longueur maximale autorisée est de 170cm.
- Les roues arrières sont équipées d'un PVC (type cr4 ou cr8) ou autre plastique dur de 8cm de largeur minimum.
- Les PVC doivent être en contact avec le sol sur toute leur largeur (pas de carrossage)
- Le poids doit être inférieur à 20kg.
- Le drift trike ne doit pas comporter de parties coupantes ou pointues pouvant causer de dommage en cas de collision.
- Il est équipé d'un système de freinage efficace sur la roue avant.
- une plaque numéro blanche carrée de 20x20cm minimum doit être fixée au guidon : les numéros seront fournis à l'accueil de la course.

## II) Règlement (équipement des pilotes)

Les pilotes doivent être équipés :

- D'un casque intégral obligatoire pour la descente et la remontée.
- De vêtements épais à manches et jambes longues.
- De gants de bonne qualité (gants en laine, mitaines ou de vélo sont interdits).

Les protections de coudes et genoux sont fortement conseillées.

## III) Règlement sportif

La course se déroule sur une piste fermée à la circulation d'environ 500m.

Elle est composée de manches d'essai et de 6 manches de qualification au minimum, et d'une finale.

Plusieurs pilotes (5 maximum) peuvent concourir sur le même trike en se partageant les manches.

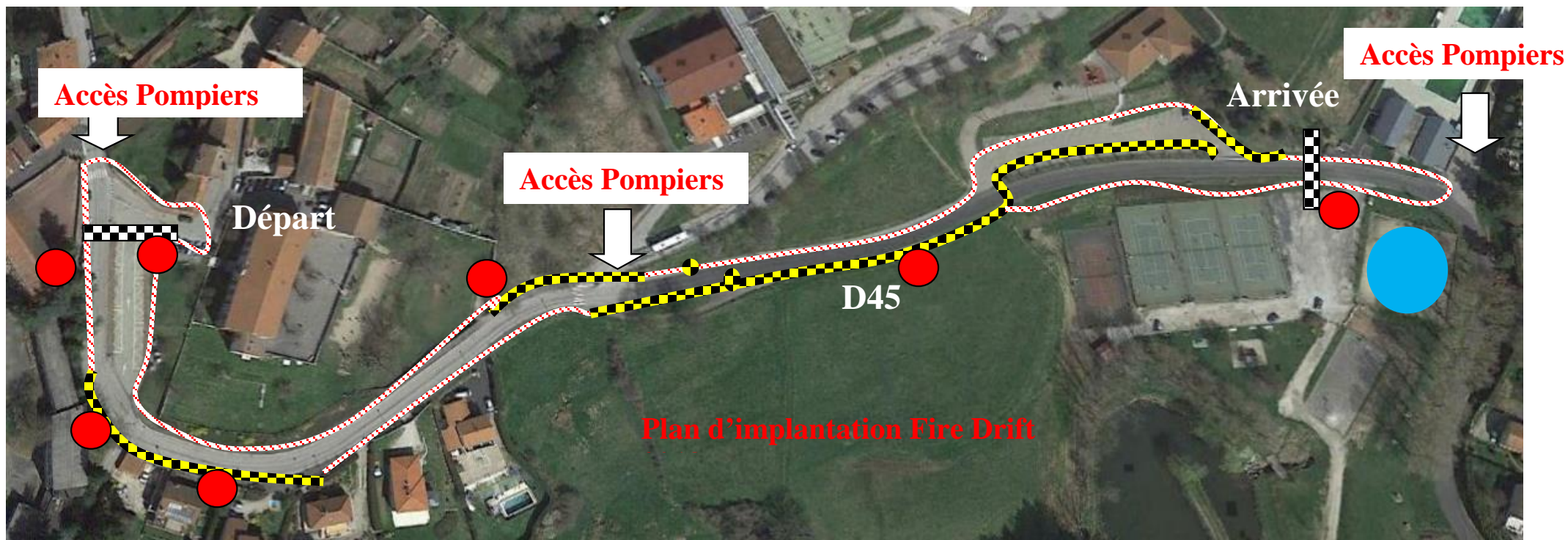
Chaque manche se déroule avec quatre ou cinq pilotes lancés simultanément. Les groupes de pilotes sont définis par l'organisation. A l'issue de chaque manche, des points de pénalités seront distribués en fonction du classement de chaque pilote :

- Premier : 1 pénalité.
- Deuxième : 2 pénalités.
- Troisième : 3 pénalités.
- Quatrième : 4 pénalités.
- Cinquième : 5 pénalités.

Les cinq pilotes comptant le moins de pénalités à l'issue des manches de qualification seront qualifiés pour la finale. En cas d'égalité les pilotes seront départagés.

## IV) Conditions d'inscription

- **ATTENTION course limitée à 80 trikes.**
- A partir de 10 ans.
- Les mineurs doivent apporter une autorisation parentale signée des parents (attestation sur l'honneur).
- Se présenter à l'accueil entre 7h30 et 8h30 avec un drift trike conforme au règlement.
- Régler l'inscription : 7€ pour un pilote, 11€ pour deux pilotes, 15€ au-delà. Une boisson vous sera offerte ainsi qu'un verre sérigraphié.



----- Zone de course délimitée par rubalise interdite aux spectateurs

----- Sacs de sciure

----- Départ et arrivée

● Buvette

● Postes commissaires

## *Horaires Fire Drift du samedi 22 juin 2019*

07h30 – 08h45	Accueil des trikers
08h50 – 09h00	Briefing des pilotes
09h00 – 10h00	Manche d'essai
10h00 – 10h40	Manche 1
10h40 – 11h20	Manche 2
11h20 – 12h00	Manche 3
12h00 – 13h30	Pause
14h00 – 14h40	Manche 4
14h40 – 15h20	Manche 5
15h20 – 16h00	Manche 6
16h00 – 16h40	Manche 7
16h40 – 17h20	Manche 8
17h20 – 18h00	Manche 9
18h00 – 18h15	Super Finale pour les 4 meilleurs de la journée : 1 descente de 4 trikes
18h15 – 18h30	Remise des prix
A partir de 19h00	Repas

## Bulletin d'inscription à la Fire Drift : 22 juin 2019

à retourner à  
Caserne Velay-Semène  
Chemin des Frères Boyer  
43140 Saint Didier en Velay  
adresse mail : [amicale@pompiers-velay-semene.com](mailto:amicale@pompiers-velay-semene.com)

	Pilote 1	Pilote 2	Pilote 3	Pilote 4
<b>Nom</b>				
<b>Prénom</b>				
<b>Sexe</b>				
<b>Groupe Sanguin</b>				
<b>Date de naissance</b>				
<b>Adresse</b>				
<b>Téléphone Fixe</b>				
<b>Téléphone Portable</b>				
<b>Adresse Mail</b>				

**Frais d'inscription :**

**1 pilote : 7€**

**2 pilotes : 11€**

**+ de 2 pilotes : 15€**

Inscription au repas du soir (6€ enfant – 10 ans et 9€ adulte)

Participation au repas du soir (Patates / Saucisses / Sarasson) :

Oui / Non

Nombre d'enfants de -10 ans      6€ x .....      = ..... €

Nombre d'adultes      9€ x .....      = ..... €

Total      = ..... €